

Rapport de la commission des finances

Préavis no 03/25

Comptes de la Commune d'Aubonne, exercice 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

1. Préambule

Conformément aux dispositions des articles 106 et suivants du règlement du Conseil communal d'Aubonne, approuvé le 9 octobre 2015, et compte tenu des compétences particulières qui lui sont attribuées en matière de finances communales, la Commission des finances (Cofin) a procédé dans le courant du mois de mai 2025 au contrôle des comptes 2024 de la Commune d'Aubonne.

Suivant la procédure mise en place, La Cofin a procédé dans un premier temps à l'examen des différents chapitres des comptes en sous-commissions avant de se réunir en séance plénière le 21 mai 2025 avec le Municipal des finances, M. Laurent Auchlin, et le Boursier, M. David Golay, pour une synthèse des diverses remarques, questions et précisions. Nous les remercions vivement pour la clarté et la précision de leurs réponses.

Une délégation de la Cofin a également participé à la traditionnelle visite des domaines et au repas qui suivait.

Nous nous référons également au « rapport détaillé de l'auditeur sur les comptes communaux relatifs à l'exercice 2024 » émis par la fiduciaire Favre Révision SA à Lausanne.

2. Résultat

Le résultat de cet exercice présente un excédent de charges de Chf 168'494.- (B: 1'774'700.-) et un capital de 6'368'698.76.

Le rattrapage sur les recettes fiscales reçu en 2023, s'est poursuivi en 2024, et ceci jusqu'en 2025. Des prises de contact avec l'administration cantonale des impôts et les principaux contribuables personnes morales ont permis un affinage des planifications et un budget 2025 plus fiable.

Revenus: le 55% de nos revenus provient des impôts, le 21% des taxes, émoluments, produits de vente (gaz, eau, etc.)

Charges: le 45% de nos charges concerne les contributions à des collectivités publiques (péréquation, Canton, Associations intercommunales, etc.), le 27% des biens, services et marchandises (gaz, eau, etc.).

3. Remarques générales:

Le graphique ci-dessous met en relation les investissements nets, la dette et engagements et le plafond d'endettement.

Les investissements nets du patrimoine administratif pour 2024 s'élèvent à Chf 2'688'744.-, dont Chf 1'200'000.- pour le transfert du Bâtiment de la Place de la Gare du patrimoine financier au patrimoine administratif (Préavis 06/24).

(Les autres détails sont en page 24 du rapport de gestion et en page 101 du fascicule « Comptes 2024 ».)

Le montant de la dette au 31.12.2024 est de Chf 20'317'750.- (détails page 94 du fascicule).

La dette par habitant est de Chf 5'261.- (dette moyenne sur 15 ans : Chf 5'877.-).

La fortune par habitant est un ratio qui n'est pas analysé et donc difficilement évaluable.

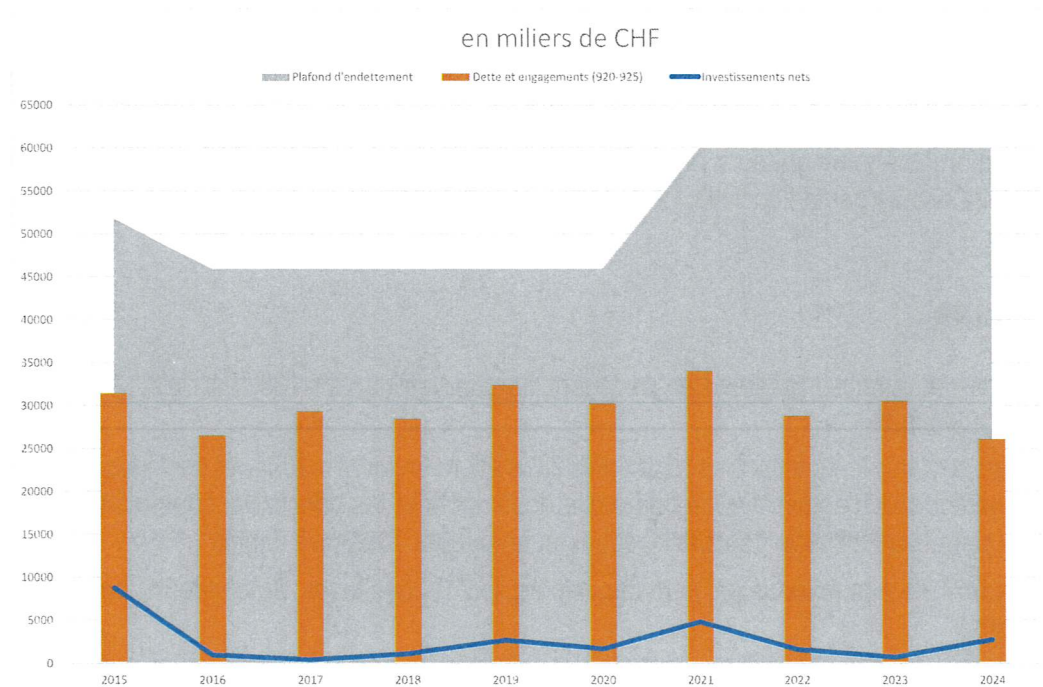
La donnée qui pourrait s'en approcher est de mettre en comparaison les actifs financiers (AF) (chapitres 910 à 913 du bilan) et les engagements (chapitres 920 à 925 du bilan). La fortune par habitant serait ainsi estimée à environ Chf 7'000.- pour 2024.

Le montant des amortissements ordinaires: Chf 1'321'695,50

Le montant des amortissements supplémentaires (liés aux préavis): Chf 1'091'207.50

Montant des amortissements extraordinaires (1/19): Chf 230'134.60

Soit un total des amortissements: Chf 2'643'037,60



4. Remarques particulières:

4.1: Suivi des préavis:

La Cofin a demandé le détail des comptes liés aux préavis suivants et les a passé en revue:

Préavis renouvellement des véhicules (7/22) - en cours : crédit accordé 1'570'000.-. Réalisé au 31.12.24: Chf 812'609.05

Préavis Caserne SDIS Etraz Région (1/20) - bouclé: : crédit accordé 6'585'000.-. Charges 6'633'414,10, participation financière / subventions: Chf 1'449'756.-, Coût: Chf 5'183'658.10. Valeur comptable nette au 31.12.24 après amortissements: Chf 4'832'458.10.

Préavis SALTO (2/22) - bouclé: crédit accordé 470'000.-. Total des coûts: Chf 472'576.50, participation de tiers: Chf 8'153.90. Total: Chf 464'422.60. Valeur comptable nette au 31.12.24: après amortissement: Chf 418'000.-.

Pour information, les amortissements concernant « SALTO » étaient budgetés pour 2025, les travaux étant terminés sur 2024, le début de l'amortissement a été avancé .

4.2: Dépassements:

En page 5 du fascicule, tous les comptes sont détaillés avec le % de dépassement par rapport au budget.

Ce document a été très apprécié par les membres de la Cofin, ainsi que les explications apportées aux plus importants dépassements. Elle remercie la Municipalité de passer devant le Conseil les éventuels dépassements budgétaires dès que connus.

4.3 : page 90 - Fonds de réserve - 9282.14 - Créanciers irrécouvrables: Chf 1'525'000.-:

Ce montant est basé sur une estimation de l'Administration cantonale des impôts (ACI). La Commune a affiné ce montant et la fiduciaire a validé le process. Une bonne partie de cette somme devrait être récupérée.

4.4.: page 40 - Caserne - 5303-3141.00

Entretien du bâtiment Chf 53'133.60 (B: 19'000.-). Le montant lié à un dégât accidentel lors d'un exercice a été remboursé par l'ECA (Chf 44'726.-).

4.5: page 44 - Collège du Chêne - 5502.3141.00 - Entretien bâtiment:

Entretien bâtiment Chf 157'029.- (B: 111'000.-). Le remplacement des bornes Wi-fi budgeté à Chf 30'000.- a coûté Chf 43'509.-, ce dépassement a été compensé par la subvention cantonale de 17'250.-. Le coût des déprédations liées aux tags (14'000.-) a été en partie compensé par les remboursements d'assurance.

4.6: page 54 - Service technique - 410.3151.01

La fourniture d'une licence FME Form (Feature Manipulation Engine) pour le géomaticien n'était pas prévue au budget. Ce logiciel permet de transférer et transformer des données entre différents formats et systèmes. Il est utile pour l'intégration des données dans des systèmes SIG ou pour d'autres tâches complexes.

4.7: page 54 - Service de l'urbanisme - 420.3185.00 - Frais d'étude

Les frais d'avocats ont pris l'ascenseur, les Chf 104'000.- concernent une quinzaine de cas (litiges et assistances).

4.8: page 60 - Déchetterie:

Les ambassadeurs d'Aubonne sont rémunérés Chf 1.- / heure par année d'âge.

4.9: page 86-87 - Gaz

Le « timbre amont clients éligibles » est le timbre payé par le clients qui peuvent faire leur marché / choisir leur fournisseur. Le gaz n'est pas fourni par la Commune, mais les frais de transports (timbre) demeurent chez nous.

4.10: page 12 - Manifestations, culture et sociétés locales - 150.4356.00

Chf 16'412.- (B:0.-). Ce montant correspond a tout ce qui a été refacturé (y.c.privés). L'année 2024 a été une année riche en grosses manifestations.

4.11: page 82 - Prévoyance sociale

Jusqu'en 2024, un décompte provisoire concernant la facture sociale était établi par la DGAIC (Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes), il était basé sur les rendements effectifs des communes après bouclement. Dès 2025, le décompte sera fait au coût fixe par habitant, le montant provisoire estimé à ce jour est de Chf 970.- / habitant.

4.12: page 102 - Préavis 4/22 - Interface de la Gare d'Allaman

Crédit accordé: Chf 90'000.-. Réalisé au 31.12.24: Chf 84'842.-, refacturé à Allaman: Chf 30'000.-. La participation de l'Etat interviendra à la fin de l'étude. La phase 3 du préavis est toujours en cours.

5. Conclusions

La Cofin est agréablement surprise par les résultats des comptes 2024. Malgré un budget pessimiste, les comptes sont relativement équilibrés grâce à des revenus supplémentaires liés aux impôts.

En conclusion, la commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accepter les comptes 2024.

Pour la Commission des finances,
Rapporteur Mme Valérie André
Aubonne, 12 juin 2025